

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE SEINE ET MARNE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE LIEUSAIN**

Séance du 16 octobre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil d'Administration	en exercice	qui ont pris part à la délibération
11	11	8

L'an deux-mille-vingt-quatre et le seize octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Valérie LENGARD, Vice-Présidente

Date de la convocation

10.10.2024

PRESENTS : Mme Céline ARPACI, M. Bernard CAMPEIS, Mme Nadine HULIN, Mme Judicaëlle KOMBO-TSIMBA, Mme Valérie LENGARD, M. Christian MARCEAU, M. Stéphane STOLZ.

PROCURATIONS : M. Michel BISSON pouvoir à Mme Valérie LENGARD,

ABSENTS : Mme Brigitte BERARD, M Omar DEL, M. Jean-Paul MARET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nadine HULIN.

Objet de la délibération

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Valérie LENGARD

N° 12.2024

VU le code général de la fonction publique,

VU le code Général des Collectivités territoriales,

La Vice-Présidente du CCAS, Mme LENGARD, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre le recrutement d'un deuxième travailleur social au CCAS.

Cette modification, préalable au recrutement, entraîne la création d'un deuxième poste au grade d'assistant socio-éducatif.

VU le tableau des effectifs,

La Vice-Présidente du CCAS, propose au conseil d'administration :

- la **création** d'un emploi d'assistant socio-éducatif, à temps complet.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1 : De créer un emploi d'Assistant socio-éducatif, filière sociale, Catégorie A à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2024.

Article 2 : D'adopter la modification du tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Article 3 : D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Pour extrait conforme
Lieusaint, le 16 octobre 2024

Nadine HULIN

Secrétaire de séance



Michel BISSON

Président du CCAS



Le Président :

- *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

CCAS de LIEUSAIN

Conseil d'Administration du 16 octobre 2024

TABLEAU DES EFFECTIFS

ETAT DU PERSONNEL

GRADE OU EMPLOIS	CAT	Effectifs budgétaires	Postes pourvus	Dont Temps Non Complet
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché territorial	A	1	1	
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	0	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	0	
Adjoint administratif territorial	C	1	0	
Sous Total		5	1	
FILIERE SOCIALE				
Assistant socio-éducatif	A	2	1	
Sous Total		2	1	
FILIERE ANIMATION				
Animateur territorial	B	1	0	
Sous Total		1	0	
TOTAL TITULAIRE OU STAGIAIRE		8	2	0